

L'emploi à domicile : un secteur d'avenir au cœur des territoires

Municipales 2026 :

La Fédération des particuliers employeurs
aux côtés des acteurs locaux
pour faire de l'emploi à domicile
une réponse politique de premier plan

 Fepem

« Ensemble, faisons de l'emploi à domicile une force au service du bien vivre dans nos territoires »

L'emploi à domicile fait partie intégrante de la vie quotidienne des Françaises et des Français. Chaque jour, des millions de particuliers employeurs et de salariés à domicile inventent une société plus solidaire et plus humaine, où chacun peut vivre chez soi selon ses choix. Ce modèle porteur d'avenir répond aux défis démographiques, sociaux et économiques à venir : accompagner le vieillissement, soutenir les familles, créer de l'emploi de proximité et maintenir le lien social.



Julie L'Hotel Delhoume
Présidente

Aujourd'hui, un maillage territorial fin permet d'atteindre chaque Française et Français et facilite le développement du secteur. Ce sont plus de 150 élu(e)s bénévoles représentant des particuliers employeurs au sein de 13 délégations régionales qui s'engagent pour faire de l'emploi à domicile un partenaire clé des politiques publiques.

Le développement de l'emploi à domicile et des valeurs qui y sont associées, ne peut se faire sans reconnaissance ni soutien des collectivités locales. Vous, maires, responsables politiques de premier plan, jouez donc un rôle essentiel : donner à l'emploi à domicile toute sa place dans les politiques que vous incarnez au quotidien.

La Fepem partage avec vous les enseignements d'une enquête inédite dans sa méthode, menée avec l'Ifop et souhaite ouvrir un dialogue constructif avec les édiles locaux. Ensemble, faisons de l'emploi à domicile une force au service du bien-vivre dans nos territoires. ■



Michèle Kerrad
Présidente déléguée et en charge des territoires

Une enquête inédite sur la perception de l'emploi à domicile par les maires et les Français



La Fepem a confié à l'Ifop la conduite d'une enquête, menée dans le courant de l'été 2025, visant à mieux comprendre la place et la perception du secteur de l'emploi à domicile.

Cette étude a été réalisée auprès de deux publics complémentaires : **509 maires de communes françaises**, représentant la diversité des territoires, et **1 000 personnes âgées de 18 ans et plus**, reflétant la population française dans son ensemble.

Cette approche en miroir permet de croiser deux points de vue : celui des élu(e)s de terrain, au plus près des réalités locales et des enjeux liés à l'emploi à domicile des personnes âgées notamment, et celui des citoyens, témoins du rôle concret que joue ce secteur dans leur vie quotidienne.

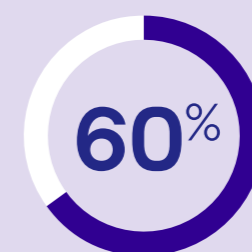
Le présent document a pour objectif de vous présenter les principaux enseignements de cette enquête inédite, ainsi que les six propositions élaborées par la Fepem à la lumière de ces précieux retours du terrain. Ces propositions figurent à la fin du document.

Les chiffres clés de l'étude



des Français

envisagent de recourir à l'emploi à domicile dans les prochaines années majoritairement pour accompagner le vieillissement à domicile et la perte d'autonomie.



des maires

jugent ce secteur indispensable à la vie locale, au lien social et à l'emploi.



ont une bonne image du secteur de l'emploi à domicile.



pensent que la demande de services à domicile dans leur commune va augmenter dans les prochaines années.



L'emploi à domicile : un pilier du lien social et du dynamisme local

Un secteur au cœur des préoccupations des maires et des Français

> Un secteur bien identifié par les maires



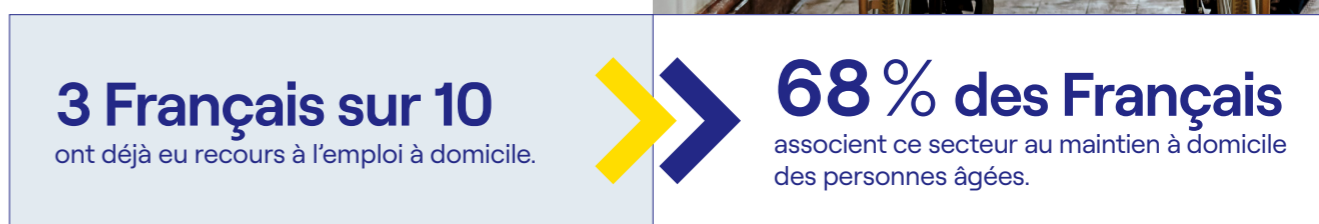
> Un acteur clé du dynamisme territorial et de la cohésion sociale, au quotidien



Source : Enquête Fepem x Ifop réalisée auprès de 509 maires de communes françaises et 1000 personnes âgées de 18 ans et plus.

Les Français et les maires convaincus par l'emploi à domicile et prêts à y recourir davantage

> Un secteur répondant à des besoins essentiels des Français



> Un secteur d'avenir



> Un secteur reconnu par les maires comme une réponse face aux défis de leurs communes



L'emploi à domicile, une réponse concrète aux besoins futurs des Français et des maires

› Un secteur qui répond aux transformations sociales et démographiques actuelles et à venir

68 %
des Français

pensent que la demande d'emplois à domicile va augmenter d'ici 2030.

70 %
des maires

anticipent cette augmentation massive de la demande de services à domicile dans leur commune.



54 %
des maires

estiment prioritaire d'informer les habitants sur l'emploi à domicile dans les années à venir afin de soutenir le secteur.



48 %
des maires

considèrent primordial le développement des partenariats avec les acteurs locaux du secteur.



Les 6 propositions de la Fepem

Pour faire de l'emploi à domicile un levier des politiques de la ville au service des habitants



1

Faire de l'emploi à domicile un réel choix de politique locale

L'emploi à domicile se situe à la croisée des politiques locales de l'emploi, du développement économique et de solidarité. L'intégrer pleinement comme une composante essentielle des politiques de proximité en fait un levier stratégique de cohésion sociale et d'attractivité territoriale.

- Désigner dans chaque Mairie un interlocuteur référent.
- Identifier l'ensemble des acteurs non lucratifs de l'emploi à domicile ; coordonner les besoins des particuliers et salariés à domicile liés à l'autonomie, au handicap et à la petite enfance.

2

Créer de l'emploi de proximité

L'emploi à domicile est fortement ancré localement. Il contribue à l'attractivité et au dynamisme des territoires. Selon les projections de l'Observatoire de la Fepem, près de 600 000 emplois seront à pourvoir à l'horizon 2035 (départs à la retraite des salariés actuels, adaptation aux évolutions démographiques, besoins accrus liés au vieillissement de la population...).

- Favoriser la mise en relation entre les habitants nécessitant un accompagnement à domicile et les demandeurs d'emploi.
 - Dans le département des Hauts-de-Seine, la Fepem organise des **Job Dating « aide à domicile »** en collaboration avec une municipalité. Ces rencontres dédiées facilitent la mise en relation entre le binôme employeur-salarié afin de garantir une relation professionnelle et encadrée.




3

Soutenir l'implantation des Maisons d'Assistants Maternelles

L'accueil individuel assuré par les assistantes maternelles constitue le premier mode d'accueil en France et est une composante essentielle du service public de la petite enfance. Il contribue à la diversité ainsi qu'à la complémentarité des solutions pour les familles. Il répond aux attentes des parents en proposant un accueil de proximité, souple et individualisé, au plus près des rythmes et des besoins des jeunes enfants. Par ailleurs, les MAM permettent de diversifier l'offre d'accueil et représentent un coût maîtrisé pour les dépenses publiques (7 fois moins cher que celui d'une crèche).

- Impulser et faciliter l'implantation d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) sur le territoire
 - Une intercommunalité située en Saône-et-Loire a par exemple investi dans une politique ambitieuse en faveur de l'accueil individuel **en créant un incubateur de MAM**. Ce dernier doit permettre de structurer et développer une offre d'accueil du jeune enfant adaptée aux besoins de ses habitants.

Pour en savoir plus sur les MAM, consultez notre guide dédié :



4

Accompagner les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie à leur domicile.

6 Français sur 10 envisagent de recourir à l'emploi à domicile, principalement pour accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie. Le modèle mandataire garanti aux personnes fragilisées le choix d'un accompagnement adapté à leurs besoins, sécurisé et accessible à un coût modéré.

- Développer des solutions de maintien à domicile fondées sur le modèle mandataire non lucratif, en s'appuyant sur le rôle pivot des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).
 - En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, une commune partenaire de la Fepem engage **une expérimentation avec un CCAS afin de créer un service mandataire**, permettant ainsi d'élargir le champ des solutions proposées pour une réponse adaptée aux besoins de chacun.
- Soutenir le développement de l'habitat partagé en coordination avec les acteurs locaux.
 - Dans le département du Morbihan, nous travaillons depuis plusieurs années avec un acteur afin de **promouvoir le déploiement de l'habitat inclusif** facilitant la mise en place d'assistantes de vie au sein de ces nouvelles formes d'aménagement du domicile.



5

Porter une véritable politique de soutien aux aidants

En France, on estime qu'il y a 9,3 millions de proches aidants (dont 500 000 mineurs) auprès de 5 millions de Français. Ces situations souvent invisibles engendrent des difficultés de vie, d'isolement, ainsi que de nombreuses répercussions professionnelles et financières pour les personnes aidantes.

- Renforcer le soutien et l'information à destination des aidants familiaux, notamment sur la possibilité de recourir à des solutions de répit et d'échange pour rompre l'isolement, tout en choisissant la personne aidante le temps d'un repos.
- Favoriser l'accès aux droits des aidants, suivant la situation vécue, pour acquérir un cadre d'intervention sécurisé et rémunéré, ainsi qu'une couverture sociale complète pour une meilleure reconnaissance officielle de leur rôle.
 - À Paris, la Fepem soutient une association d'aides et de soins à domicile qui a développé **un système de répit des aidants sur plusieurs jours ou « relayage » en lien avec les plateformes de répit locales**. Ce partenariat illustre une action de soutien essentielle aux personnes les plus fragiles vivant à domicile.

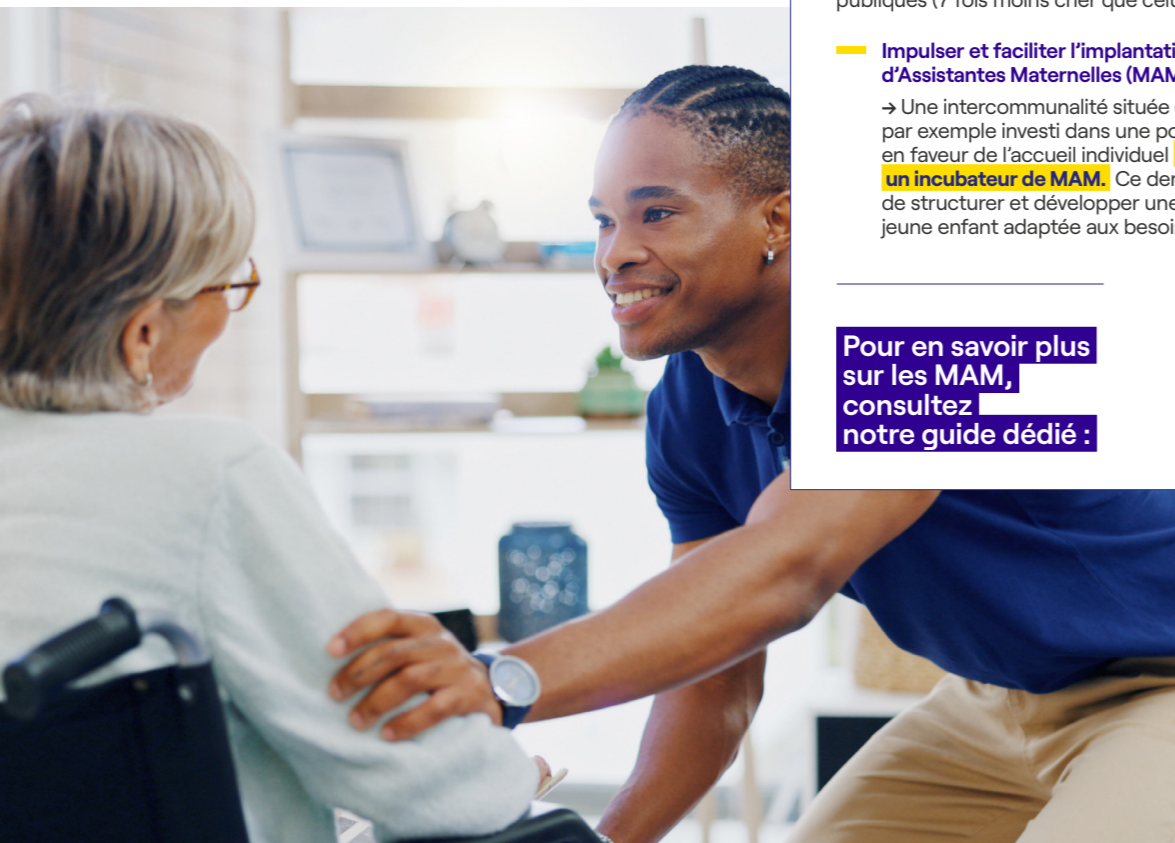


6

Favoriser l'accès au droit et à l'information des habitants

Les particuliers employeurs recourent à l'emploi à domicile pour une aide au quotidien. Ils agissent en tant qu'employeurs non professionnels et ils ont besoin, pour gérer sereinement leur relation avec leur salarié, d'informations fiables et sécurisées, de connaître leurs droits et devoirs et d'accéder facilement à des ressources pratiques.

- Développer un service public d'information pour la population en lien avec les acteurs du secteur.
 - La Fepem a développé un réseau de plus de **500 points de contact qui délivrent des renseignements et des conseils**, dans tous les territoires. Il s'appuie sur un partenariat étroit avec les acteurs locaux et les collectivités territoriales.



Nos délégations territoriales sont à votre écoute

Vous pouvez contacter directement la délégation territoriale de votre commune pour tout renseignement sur l'accompagnement de la Fepem.



L'emploi à domicile en un coup d'œil

Un secteur essentiel

1,2
million
de salariés

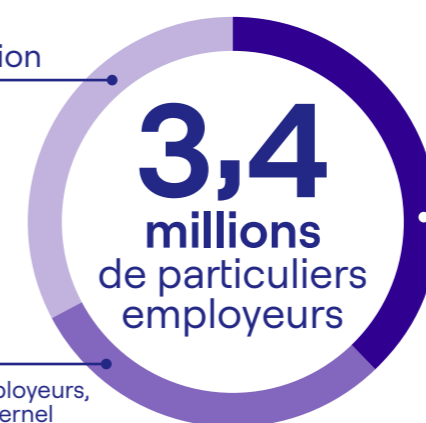


+ de **1** million

de 70 ans et +
qui sont
dépendants
ou en situation
de handicap

1 million

de parents employeurs,
d'assistant maternel
ou de garde d'enfants
(assistant parental)



1,3
million

de moins de
70 ans
employant à
domicile 1 ou
plusieurs
salarié(s)

1,5
milliard
d'heures
rémunérées

11,5% des ménages
ont recours à l'emploi à domicile



Un secteur économique clé

L'emploi à domicile
représente
6% des salariés
du privé

Près de
12,3 Mds€
de masse
salariale brute

7^e
secteur le
plus créateur
d'emploi
en France

rFepem

Fédération des
particuliers employeurs

Retrouvez-nous sur :

fepem.fr



79 rue de Monceau
75008 Paris

La Fepem est l'organisation socio-professionnelle patronale de référence des **3,4 millions de particuliers employeurs**, qui emploient 1,2 million de salariés.

Depuis **75 ans**, elle soutient et promeut le développement du secteur de l'emploi à domicile partout en France, forte de ses 13 délégations territoriales.